

Alors M<sup>r</sup> Simonetti eût pour quelques difficultés notamment en ce qui concerne  
certaines approximations de matériaux et finalement au 27 juillet 1956 d'ailleurs  
qu'il revenait à l'entrepreneur le charbon.

D'accord avec les architectes et compte tenu de l'urgence d'exécuter certains  
travaux, notamment les maçonneries, il a été décidé de traiter les travaux de  
maçonnerie en trois lots <sup>pour</sup> la commodité du placement nous appelons :

Lot n° 5 a : Maçonneries poteaux et quincaillerie

Lot n° 5 b : Charpente

Lot n° 5 c : Charpente en bois et plafonds.

Après avoir entendu conseil, les entrepreneurs qualifiés s'engageant pour  
des prix sensiblement équilibrés à ceux de M. Simonetti, a exécuté sans  
délai les travaux indispensables à la conduite de l'ensemble du chantier.

La Remunération des travaux préparés au Conseil Municipal de passer  
les marchés ci-après avec les entreprises qui nous ont fait les propositions les  
plus avantageuses.

app. S.P. 15.9.56  
56101  
app. S.P. 15.9.56  
56102

M. André avec l'entreprise Ricon de Rogon qui s'engage à exécuter les  
fournitures travaux du lot 5 a (maçonneries, poteaux et quincaillerie) pour  
la somme de :  
1.949.143 frs.

app. S.P. 15.9.56  
56103

M. André avec M. Roger Noël, Directeur de la S.A. "Bariquets" qui s'engage à exécuter les  
travaux de charpente et les travaux du lot 5 b (charpente, quincaillerie et quincaillerie) pour  
la somme de :  
1.530.000 frs.

(les matériaux sont achetés mill. francs)